

## **Réflexion de Paul THIBAUD parue dans le Figaro du 21 06 2019**

PMA-GPA : le jugement ambigu de l'opinion reflète un affaiblissement du civisme

L'appartenance civique, les obligations et les espoirs qu'elle comporte et l'action dans l'histoire ont disparu de notre horizon mental. Toute prise en compte d'une dimension collective dans les choix à l'égard de la PMA et de la GPA est donc jugée illégitime, s'inquiète l'ancien directeur de la revue « Esprit »\*.

PT

Sur les questions de bioéthiques, la structuration de l'opinion est paradoxale. Une nette majorité des Français accepte l'extension de la PMA avec donneur aux femmes seules et aux couples de femmes, non pas pour compenser la défaillance d'un conjoint masculin mais pour pouvoir se passer de lui. Mais une majorité encore plus forte affirme l'importance de la paternité. La contradiction est levée si l'on observe le petit nombre des PMA avec donneur. Chacun s'exprime sur des pratiques auxquelles très peu envisagent de recourir mais vis-à-vis desquelles on tient généralement à se montrer tolérant et permissif. Accorder les « nouveaux droits » dont on parle ne tire pas à conséquence puisque nous, la grande majorité, nous avons fait, faisons et ferons les enfants par accouplement d'un homme et d'une femme. Quant aux autres, grand bien leur fasse ! Les opinions favorables sont souvent l'expression d'un refus de s'en mêler, donc d'un retrait civique qui nous rend indifférents au sort d'autres enfants que les nôtres. Comment expliquer autrement que l'opinion ait en si peu de temps accepté des changements a priori problématiques.

Il a fallu en France presque un siècle de débats avant que soit décidé le vote des femmes. Sur la PMA, en une dizaine d'années l'opinion est faite. Sans doute les décisions à prendre sont-elles de nature différente. En 1944, il s'agissait de fonder plus largement la communauté civique, donc de la renforcer. Il s'agit cette fois de prendre acte d'une dispersion, voire d'une sorte d'éboulement du civisme, en reconnaissant une évolution dont nous ne savons pas bien si elle se produit de notre fait ou si nous la subissons. Dans ces conditions, le « verdict de l'opinion » est faussement clair, en fait fragile. Il est possible que le jour où il faudra rendre ces nouveautés sensibles à tous, montrer qu'elles concernent tout le monde, en inscrivant à l'état civil des désignations communes à toutes les personnes concernées - non plus père et mère mais parent, au singulier ou au pluriel -, nombre de ceux qui actuellement consentent de loin trouvent la pilule amère. Il ne s'agit pas en effet, comme en matière de divorce ou d'IVG, d'autoriser ou de dépénaliser certaines actions, il s'agit de modifier, de diluer, ce que nous avons de commun, de plus commun, la parenté, la filiation.

Il y a tout lieu de croire que la mise en œuvre de la filiation pour tous ne sera pas une idylle. Le premier butoir sera, entre hommes et femmes, la différence d'implication dans la procréation. L'étape la plus proche du parcours, la PMA, sera un triomphe féministe, mais la GPA, qui suivra logiquement, mettra certaines femmes dans une position peu enviable et même servile.

Les droits accordés aux femmes pour contrôler leur fécondité et décider de la venue au monde des enfants forment depuis la loi Neuwirth et l'interruption de grossesse selon le choix de la femme, une chaîne de croissante autonomie au bout de quoi se trouve la PMA, qui achève aussi la défaite des hommes puisque, à la fin, l'inséminateur disparaît et qu'on ne conserve de lui que le minimum nécessaire, détaché de sa personne. Au bout de la route, on entrevoit la parthénogenèse. Quoi qu'il en soit, la logique de l'égalité qui a poussé à la PMA (égalité entre les lesbiennes et les autres femmes) ne va pas s'arrêter, elle imposera, au nom cette fois de l'égalité entre hommes et femmes, la GPA. Si la GPA n'escamote pas la participation féminine à la procréation, elle exige qu'on la démantèle, qu'on sépare la production de l'ovocyte et la gestation-accouchement. Pratiquement,

celui qui s'est procuré l'ovocyte fécondé in vitro laissera à la « porteuse » la tâche la plus astreignante et s'attribuera le produit. PMA + GPA, on aurait à la fin une situation de double injustice, double déshumanisation, homme escamoté et femme asservie.

Comment ne pas s'égarer dans ce fouillis d'opinions, de pratiques et de supputations ? Surtout, dans ces conflits de droits, ce qui est accordé à l'un étant nécessairement enlevé à l'autre dans un cadre aussi intriqué que la famille.

Pour ne pas se perdre dans les méandres, il peut être utile de prendre de la distance, d'évoquer le cadre où se produisent ces questionnements et ces querelles : la crise morale de l'Occident postchrétien et sans horizon politique. Ce désarroi explique parmi nous la coexistence de deux humeurs qui s'affrontent sans se confronter. Un apocalyptisme centré sur l'écologie alimente sans cesse nos peurs, il coexiste avec l'utopie de droits individuels présentés comme la solution du problème de l'humanité. Preuve que les questions de bioéthiques sont bien au cœur de nos perplexités, les pratiques qui tendent à désincorporer la procréation sont interprétées parfois comme participant d'un effondrement en cours, et parfois dans le cadre d'une utopie technique et juridique.

Ce grand écart sépare et rapproche deux manières d'évoquer une fin de l'histoire, dans la catastrophe ou dans l'accomplissement. Elles sont donc des manières d'échapper à l'action dans l'histoire, à l'appartenance civique, aux obligations et aux espoirs qu'elle comporte. De plusieurs manières, la dévaluation du civisme est au centre des débats actuels sur la filiation. Elle explique les incohérences de l'opinion. Surtout, elle nous prive de critères de jugement essentiels.

Devant les propositions de « nouvelles familles », en effet, la question n'est pas de savoir si la nature y trouve son compte, puisque l'homme, en particulier l'homme moderne, n'est pas naturel mais historique, la question cruciale est de savoir si, étant donné les conditions d'entrée dans la vie qu'on leur prépare, les arrivants pourront se placer dans une lignée afin de prendre part activement à une histoire. Le moins qu'on puisse dire est que les théoriciens du nouvel ordre familial ne s'en soucient pas. La sociologue Irène Théry, en particulier, pour illustrer et justifier sa proposition de paternité et de maternité floues et diluées, détachées des personnes que ces noms désignent habituellement, se réfère à des sociétés holistes nullement orientées à l'histoire, qui trouvent leur cohérence non pas dans l'action commune mais dans la coutume invariable. Et si elle insiste sur l'importance pour les enfants de se dire d'où ils viennent, de se donner une « identité narrative », elle rapporte cette identité aux individus, jamais aux collectivités. Tout est-il bien quand un enfant peut se dire de quels désirs et volontés il procède personnellement ? Ne doit-il pas savoir aussi où il est, dans quelle aventure il se trouve engagé ?

L'asthénie historique, qui est l'arrière-plan de nos querelles, contribue aussi à expliquer le désir d'enfant de la part de personnes qui, naguère, ne souhaitaient pas se charger de ces responsabilités très lourdes. Faute d'horizon politique, être père ou mère est la seule manière de répondre à la mort en restant encore un peu dans l'humanité.

La famille d'origine ne fournissant qu'un point de départ, on ne peut considérer ses transformations en oubliant la suite : que la filiation fait entrer dans une généalogie et inscrit dans l'histoire. Pour « mettre au monde » quelqu'un, il ne suffit pas d'une famille, il faut aussi un au-delà de la famille.

**PAUL THIBAUD**